



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Plan de croissance de l'économie touristique



Schéma Régional de Développement Touristique 2017-2022

**Extrait livret 2 : programme ALTITUDE**

**Mise à jour octobre 2019 pour la période 2020 à 2022**

# Programme n° 5 ALTITUDE

## Renouveler l'offre et inventer le tourisme de montagne de demain

Périmètre et objectifs du programme	Liens avec la stratégie du SRDT (Livret 1)
<p>Le Massif des Alpes représente 65 % du territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est un territoire attractif et fragile pour lequel le tourisme constitue un secteur de premier plan pour l'économie et l'emploi.</p> <p>Toutefois, dans un contexte de croissance modérée à nulle de la fréquentation, de la diversité et de l'évolution de l'attente des clientèles, tant sur la période hivernale qu'estivale, et en prévision des impacts progressifs du changement climatique sur l'enneigement, le massif des Alpes du Sud doit continuer à renouveler et adapter son modèle.</p> <p>Il s'agit pour les partenaires publics et privés d'accompagner les stations de montagne et leurs vallées environnantes sur ces différents champs. Le lancement de la marque Alpes est une opportunité supplémentaire pour faire rayonner les offres de montagne.</p> <p>Depuis 2016, la Région a engagé un travail important dans le cadre d'un Plan montagne autour des contrats « Stations de demain », du dispositif Espace Valléen de la CIMA et des programmes européens « interrégional Alpes » (POIA) et « coopération alpine transfrontalière » (ALCOTRA), afin de concentrer les objectifs de développement et d'affirmer le rôle clé du massif alpin dans l'avènement de la « Smart Mountain ».</p> <p>Les principaux dispositifs précités courant jusqu'en 2020, la Région a élaboré en juin 2019 sa « <b>Stratégie montagne</b> » visant à proposer des axes prospectifs de travail pour la conduite dès 2021 d'une nouvelle politique régionale en faveur du massif.</p>	<p><b>1.1</b> : Construire une stratégie de marques de destinations, Provence, Alpes et Côte d'Azur.</p> <p><b>1.2</b> : Proposer un cadre de management et de gouvernance innovant pour chaque marque de destination.</p> <p><b>1.3</b> : Permettre l'émergence de territoires mieux structurés et de marques infrarégionales.</p> <p><b>1.5</b> : Accompagner la croissance des filières prioritaires.</p> <p><b>2.4</b> : Moderniser l'offre d'hébergement et accroître l'investissement privé</p> <p><b>3.3</b> : Innover dans les services et la relation aux clients par une nouvelle stratégie de gestion des données.</p> <p><b>3.4</b> : Adapter l'offre de Montagne.</p>
	<p><b>Liens avec les autres programmes du SRDT (Livret 2)</b></p> <p>Programmes MARK, SMART Destinations, CAPE, NEXT, FORME</p>

<p>programme ALTITUDE du Plan de croissance de l'économie touristique à travers les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La diversification et la modernisation de l'offre, notamment à travers des équipements performants, adaptée au changement climatique et correspondant à la demande des clientèles ;</li> <li>▪ Le renforcement de la collaboration territoriale entre stations et vallée pour la promotion et la commercialisation d'une offre intégrée ;</li> <li>▪ L'accélération du déploiement de l'économie numérique sur les territoires alpins, plaçant la donnée au cœur de leur stratégie ;</li> <li>▪ La réhabilitation et une meilleure commercialisation de l'hébergement, en particulier les centres de vacances et l'immobilier de loisirs ;</li> <li>▪ La réflexion collective autour du déploiement et de l'appropriation de la marque Alpes ;</li> <li>▪ La reprise d'un leadership fort sur les activités de pleine nature et la consolidation de l'offre d'itinérance autour de la marque et dans les territoires espaces valléens, en veillant à optimiser le « parcours » des visiteurs en développant des offres de transports intégrées et en soutenant la réalisation d'hébergements adaptés.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Liens avec le SRDE-II</b></p> <p>Investir dans l'innovation pour accélérer les retombées économiques de la R&amp;D</p>
<p><b>Objectifs cibles pour 2022</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Relancer l'investissement en vue d'une compétitivité accrue de l'offre touristique générale du massif des Alpes du Sud ;</li> <li>➤ Maintenir la performance des domaines skiables sur 110 jours de saison ;</li> <li>➤ Tendre vers des smart stations, c'est-à-dire plus performantes, durables, mieux connectées et plus visibles ;</li> <li>➤ Accroître massivement la production d'offres d'été et retrouver le leadership des loisirs de pleine nature en favorisant notamment le lien station vallée ;</li> <li>➤ Relancer une dynamique de rénovation des lits touristiques froids et tièdes en station (lits peu occupés) et dans les vallées de montagne ;</li> <li>➤ Améliorer et faciliter les mobilités et l'accessibilité ;</li> <li>➤ Soutenir l'offre d'itinérance ;</li> <li>➤ Mieux positionner l'offre montagne sur le marché international des CSP middle class des marchés émergents.</li> </ul>

La structuration et l'état d'avancement du programme pour 2019-2022	
<b>Les actions et dispositifs terminés</b>	
➤ Mobilisation de la coopération transfrontalière sur le développement des activités de pleine nature	
<b>Les actions et dispositifs en cours</b>	
1/ Contrat « Stations de demain » 2016-2020	COP D'AVANCE
2/ Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA 2014-2020) – y compris le dispositif espaces valléens	
3/ Tendre vers des stations d'altitude « smart », durables et « 4 saisons »	COP D'AVANCE
4/ Requalifier l'offre d'hébergement et d'équipement en montagne	COP D'AVANCE
<b>Les actions et dispositifs nouveaux</b>	
5/ Structuration et promotion de la destination Alpes	COP D'AVANCE
6/ Consolidation de l'offre d'itinérance	

Dispositif 1	Contrat « Stations de demain » 2016-2020	COP D'AVANCE
<b>Objectif :</b>		
<p>Le Contrat « Stations de demain », doté d'une enveloppe quinquennale 2016-2020 de 50 M€, est destiné à relancer les dynamiques d'investissements de 68 sites de ski alpin et nordique. Il s'agit d'un programme exceptionnel en direction de la montagne afin de concentrer les objectifs de développement et d'affirmer le rôle central du massif alpin dans l'avènement de la smart mountain » : création de nouvelles remontées mécaniques, sécurisation de l'enneigement via des équipements de neige de culture, aménagement des centres de station, réhabilitation des hébergements de loisir, modernisation des équipements numériques et innovation écotouristique. Il s'agit d'accompagner les stations de sport d'hiver dans une dynamique d'excellence et d'innovation.</p>		
<b>Descriptif :</b>		
<p>Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la Région en avril 2016 pour accompagner les stations désireuses de s'inscrire dans cette démarche. Les thèmes d'intervention de la région sont les suivants :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le développement des équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et du ski nordique ;</li> <li>✓ L'aménagement des cœurs de stations dans une perspective de développement des mobilités douces, de développement d'une autonomie énergétique de la station... ;</li> <li>✓ Les projets structurants qui misent sur le numérique ;</li> <li>✓ Le développement du tourisme hivernal « après-ski » (luges 4 saisons, patinoires écologiques...) ;</li> <li>✓ La rénovation du parc de logements touristiques.</li> </ul>		

En fonction de leur taille et de leur ambition stratégique les stations ont candidaté soit comme « station village », soit comme « smart mountain ». 19 Contrats ont été validés par le Conseil Régional et engagent des enveloppes financières maximales de subvention Les contrats sont assortis de recommandations et de priorisation des opérations et d'une enveloppe budgétaire maximale sur 5 ans qui repose sur une dotation globale du programme de 50 millions d'euros.

De façon complémentaire, il s'agira d'encourager les stations à utiliser le vecteur des marques et des destinations infra régionales pour soutenir leur montée en qualité.

**Cibles :**

Opérateurs, structures gestionnaires d'un domaine skiable et/ou des équipements de diversification touristique : communautés de communes, syndicats intercommunaux, communes et les syndicats mixtes.

<b>Priorités 2019-2022</b>	Poursuivre la dynamique d'investissement telle qu'indiquée dans les contrats en cohérence avec les valeurs de la marque Alpes
<b>Pilote opérationnel</b>	Région (service Montagne et Massif Alpin)
<b>Partenaires</b>	Région (services Smart Région et Attractivité et Tourisme), Communes, Communautés de communes, Syndicats mixtes, opérateurs privés de domaine skiables, Conseils Départementaux Alpains
<b>Ressources</b>	50 M€ (dont 5 à 10 % consacrés au numérique) liens avec les marques et les destinations infra
<b>Indicateur</b>	Nombre de contrats en cours Nombre de contrats exécutés en totalité
<b>Calendrier</b>	2019-2020


<b>Dispositif 2</b>	<b><i>Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA 2014-2020)</i></b>
<p>La CIMA est un contrat de plan État-Région, dédié au Massif des Alpes. Il est donc interrégional et est porté par les deux régions alpines, l'État et l'Agence de l'Eau. Il détermine des orientations à l'échelle du massif des Alpes dans plusieurs secteurs d'activité où il existe une spécificité « montagne » non prise en compte dans des programmes nationaux ou régionaux (tourisme, services, transport, pastoralisme, forêt, transition énergétique, biodiversité, risques naturels...). Il se décline autour de deux dispositifs : Espaces Valléens et hors Espaces Valléens.</p> <p><b><u>Espaces Valléens :</u></b></p>	

Ce dispositif est destiné à soutenir des territoires de projets regroupant les enjeux alpins de diversification touristique toute saison par le développement de la découverte des patrimoines naturels et culturels ; ces patrimoines fondent la spécificité et la notoriété des territoires alpins. Il s'agit de les valoriser et d'innover par la création de nouvelles activités (croisement du patrimoine naturel, culturel et immatériel, activités avec neige et sans neige, s'adressant à de nouveaux publics cibles...).

L'échelle retenue couvre potentiellement plusieurs collectivités.

35 espaces Valléens sont constitués à l'échelle du Massif des Alpes dont 19 en région SUD.

<b>Pilotes opérationnels</b>	Etat (CGET), Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Auvergne-Rhône-Alpes
<b>Partenaires</b>	Comité de massif, Communautés de communes, PNR, Pays
<b>Ressources</b>	1 M€ / espace valléen en région
<b>Indicateur</b>	19 espaces valléens retenus en région (dont un sur les deux régions)
<b>Calendrier</b>	2019-2020

<b>Action 3</b>	<b>Tendre vers des stations d'altitude « smart » durables et « 4 saisons »</b>	
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>En s'appuyant sur les outils et documents de contractualisation existant par ailleurs, cette action vise à amener progressivement les stations de montagne, en lien étroit avec leur vallée, vers un véritable tourisme connecté et 4 saisons. En pratique, elle vise à diversifier et moderniser le contenu des offres et des services aux clientèles, afin de renouveler le positionnement des stations sur un marché fortement concurrentiel et stable d'un point de vue du chiffre global généré en saison hivernale.</p> <p>Il s'agit de conforter la capacité des opérateurs en station à proposer une offre de ski de qualité, qui constitue le produit d'appel phare et indispensable, ainsi que de développer les offres estivales et d'ailes de saison qui constituent le principal potentiel de développement de la fréquentation en station.</p> <p><b>Descriptif :</b></p> <p>Deux volets complémentaires sont envisagés :</p> <p><b>Volet « smart station » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tendre, pour l'ensemble de l'offre des stations, vers un système numérique d'information en temps réel et de données cartographiées qui mettront à disposition de tous les clients l'ensemble des renseignements selon une chronologie propre à chaque typologie d'offre (domaine skiable, transport, vie nocturne, disponibilité locative et contenu, météo locale, événements...) le tout donnant accès à l'information actualisée ;</li> </ul>		

- inciter les territoires à coopérer avec des partenaires de l'innovation (Cluster Sport'altech, Cluster Innovation, pôles de compétitivité, Telecom Valley, industriels...) afin de favoriser l'émergence de nouveaux produits combinant des univers inédits (tels que produits numériques et nature autour du gaming par exemple).

Volet « 4 saisons » :

- inciter certaines stations à réaliser des schémas d'équipements indoor d'hiver en vue de diversifier et compléter leur proposition et se renforcer vis-à-vis de la concurrence (avec les offres culturelles et bien-être notamment) ;
- inciter certaines stations à réaliser des stratégies (marketing, filières, investissement) favorisant les équipements d'été leur permettant de se différencier (être en pointe pour les enfants, pour le marché régional urbain, pour la silver économie...);
- renforcer la filière des activités de pleine nature, en particulier à l'échelle transfrontalière ;
- expérimenter sur deux sites à potentiel la mise en œuvre d'un business plan d'économie de cycle long (8 mois sur 12) en travaillant sur des marchés de séjours non vacanciers : business, formation, sport académie...);
- étudier la possibilité de prise en charge du transport pour les séjours de classe de neige, importants pour les centres et villages de vacances et le maintien de leurs emplois locaux.
- commercialiser des offres stations-vallées en hiver et en été et misant sur le développement du vélo à assistance électrique

De façon complémentaire, il s'agit d'étudier comment encourager les stations à utiliser le vecteur des marques et des destinations infra régionales pour soutenir leur montée en qualité.

<b>Pilote opérationnel</b>	Région (Services Attractivité-Tourisme, Montagne et Massif Alpin, Smart Région et services en charge des transports)
<b>Partenaires</b>	CRT Provence Alpes Côte d'Azur, Agences de développement et de promotion touristique, Service Développement des filières stratégiques, risingSUD, Etat
<b>Ressources</b>	Dispositifs des programmes SMART Destinations ; Contrat « Stations de demain » ; CIMA ; accompagnement des projets de l'OIR Smart Mountain ; système d'information Apidae Liens avec les marques monde et les destinations infra ; portail des marques
<b>Indicateurs</b>	Nombre de stations de montagne accompagnées par le programme SMART Destinations Nombre de projets ou de stratégies en faveur du tourisme, liaisons soutenues au titre du contrat stations de demain Nombre de projets ou de stratégies soutenues au titre de l'OIR « Smart mountain »
<b>Calendrier</b>	2019-2020

**Objectif :**

Conséquence de l'évolution des attentes de consommation, du poids croissant des intermédiaires numériques et de l'impact des normes et de la pression foncière, l'hébergement touristique des Alpes du Sud connaît, comme partout en France, une profonde mutation. Sa réhabilitation et sa montée en gamme (investissements, remise sur le marché, nouveaux services), ainsi que le renforcement de sa commercialisation, constituent des priorités pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande et attirer de nouveaux segments de clientèles.

**Descriptif :**

- Réfléchir à plusieurs modèles d'interventions juridiques, fiscaux et commerciaux ainsi qu'à leurs conditions techniques et financières de mise en œuvre : ingénierie de rachat, démolition et/ou construction ; sociétés foncières de rénovation des hébergements de loisirs dégradés (notamment résidences de tourisme en friche) ; dispositif de tiers-investissement permettant de financer la réhabilitation (énergétique et patrimoniale) de l'immobilier de loisirs en se rémunérant sur la commercialisation future du bien ; contribution à la réflexion sur une « agence de rénovation » ;
- Travailler avec les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique pour accompagner les propriétaires d'hébergements dans leur projet de rénovation énergétique ;
- Prendre appui sur le dispositif régional « chèque climat énergie » pour expérimenter des solutions d'aide aux propriétaires privés ;
- Encourager les réflexions liées à l'alimentation en énergie des sites isolés et notamment l'autonomie énergétique des refuges. Les verrous techniques et les surcoûts d'aménagement et d'exploitation induits par l'isolement et la difficulté d'accès, le rôle pédagogique des refuges et les sources d'énergie renouvelables disponibles dans leur environnement immédiat (solaire, hydraulique, etc.) plaident en ce sens.
- Professionnaliser l'accueil au sens large et expérimenter dans certaines stations un service de « conciergerie », en lien avec les réceptifs (hôteliers, loueurs AirBnB, prestataires...) ;
- Promouvoir le développement d'une offre nouvelle d'hébergements plus confortables afin de proposer à de nouveaux segments de clientèles, notamment étrangères, un type d'hébergement plus adapté à leurs attentes. Une étude de marché pourrait être envisagée pour évaluer cette opportunité de développement ;



	<ul style="list-style-type: none"> <li>De façon complémentaire, il s'agit d'étudier comment encourager les hébergeurs à utiliser le vecteur des marques et des destinations infra régionales pour soutenir leur montée en qualité.</li> </ul>
<b>Pilote opérationnel</b>	Région (Service Montagne et Massif Alpin en collaboration avec le Service Attractivité et Tourisme)
<b>Partenaires</b>	CDC, CRT Provence Alpes Côte d'Azur, ADDET 05 et autres agences de développement et de promotion touristique, hôteliers, offices de tourisme, syndicat de copropriété, service Transition Énergétique et Développement des Filières Stratégiques, Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique, ADEME
<b>Ressources</b>	<p>Contrat « Stations de demain », dispositifs de financement des programmes CAPE et FORME, convention de partenariat entre la Région et la CDC, plateforme d'investissement France Développement Tourisme</p> <p>Livret de suivi des marques et pacte des destinations infra</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre d'hébergements rénovés</p> <p>Nombre d'expérimentations de type conciergerie</p>
<b>Calendrier</b>	2019-2020


Action 5	<i>Structuration et promotion de la destination Alpes</i>
<p>La destination Alpes dispose désormais de valeurs communes d'une plateforme de marque à l'instar des marques Provence et Côte d'Azur.</p> <p>Il convient désormais d'en faire une véritable locomotive pour le massif et ses professionnels.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer la notoriété et améliorer l'image des grands sites touristiques des Hautes-Alpes à travers la marque Alpes en France et à l'international ;</li> <li>➤ Améliorer la fréquentation et la consommation touristique, notamment des grands sites ;</li> <li>➤ Développer l'activité touristique en créant des synergies entre les filières économiquement significatives sur le département des Hautes-Alpes.</li> </ul>	

- Contribuer, en partenariat avec les départements des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes, à l'élargissement du périmètre des actions de promotion à l'échelle du massif des Alpes du sud ;
- Favoriser le cobranding entre marques à forte notoriété et marques infrarégionales.

**Descriptif :**

- Favoriser la mise en marché des offres, et leur promotion via le nouveau site internet dédié et relié au portail digital des trois marques monde ;
- Fédérer et structurer les filières stratégiques telles que neige et ski, pleine nature (nautisme, eaux vives, alpinisme/escalade, loisirs aériens), et l'itinérance (vélo, rando...) ;
- Identifier et contractualiser avec les entreprises susceptibles de porter la marque Alpes et favoriser l'appropriation de la marque et de ses valeurs par les professionnels ;
- Développer un premier niveau de réseau d'ambassadeurs.

<b>Pilote opérationnel</b>	ADT des Hautes-Alpes, CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur Région (Services Attractivité-Tourisme, Montagne et Massif Alpin)
<b>Partenaires</b>	ADT des Alpes de Haute-Provence, CRT Côte d'Azur, métropole Nice Côte d'Azur, Conseil départemental des Alpes-Maritimes et offices de tourisme et stations des trois départements, État
<b>Ressources</b>	Contrats de marque Nouveau site web dédié à la marque Alpes
<b>Indicateurs</b>	Nombre de partenaires du contrat de marque Alpes Nombre d'ambassadeurs de la marque
<b>Calendrier</b>	2019-2022

<b>Action 6</b>	<b><i>Consolidation de l'offre d'itinérance</i></b>	
<p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <p>Les activités de pleine nature et plus particulièrement l'itinérance constituent des filières touristiques importantes pour le développement touristique, en particulier pour orienter les flux touristiques plus ruraux et montagnards.</p> <p>Cette action consisterait à lancer une dynamique y compris à l'échelle inter-régionale en faveur de l'itinérance (route des grandes alpes, chemin du soleil, Route Napoléon...).</p> <p><b><u>Descriptif :</u></b></p>		

Cette action sera également menée en articulation avec l'action nouvelle du programme SMART Destinations consacrée à la commercialisation des activités de pleine nature et capitalisera sur le travail engagé au titre du contrat de destination « Voyage dans les Alpes »

<b>Pilote opérationnel</b>	Région (Services Attractivité-Tourisme, Montagne et Massif Alpin) et CRT
<b>Partenaires</b>	Etat/Commissaire de massif, Départements et leur Agences de développement et de promotion touristique, offices de tourisme, stations, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Piémont, Régions Val d'Aoste et Ligurie
<b>Ressources</b>	Fonds FEDER, système d'information APIDAE, portail des marques
<b>Indicateurs</b>	Nombre de partenaires engagés dans la dynamique en faveur de l'itinérance
<b>Calendrier</b>	2019-2022